



AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Robert, le 12^e jour du mois d'août 2024, à 19 heures 30, à la salle municipale, sis au 1 rue Aggée-Pelletier, à Saint-Robert.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro 104-2024,

Nature et effets :

- La demande consiste à permettre la superficie d'un garage privé isolé pour un usage résidentiel de 139.82 m², et d'une dimension de 10.67m (au lieu de 10m) de largeur x 13.11m de profondeur, règlement # 354-2011 fait mention à l'article 167 que la superficie maximale d'un garage privé isolé ou attenant à une habitation unifamiliale est fixée à 100 mètres carrés ou 10% de la superficie du terrain selon le premier atteint. La superficie maximale d'un garage privé isolé ou attenant à une habitation unifamiliale ne doit pas excéder la superficie du bâtiment principal.

Identification du site concerné :

- 240 rang Bellevue à Saint-Robert, lot 4 667 152 du cadastre officiel, zone A-305.

Prenez avis que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, le 12^e jour du mois d'août 2024, à 19 heures 30.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Saint-Robert, ce 4 juillet 2024.

Nathalie Lussier,
Directrice générale/greffière-trésorière